

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération N° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2025/88 du 03 octobre 2025 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25048 de Service, relatif à une prestation d'organisation de séjours été.

DECIDE :

Article 1 : De signer le marché n°25048 de Service suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant TTC
2025/118	Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagements et de Gestion de l'Ile de Loisirs de Buthiers 77760 BUTHIERS	Contrat de séjours été - A l'île de loisirs de Buthiers	8 689,60 €

Article 2 : La date d'exécution des prestations est du 06 au 10 juillet 2026.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepté dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 10 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS




Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10 novembre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025 11 10 - DC 2025 - MP CC

Publiée le 12 novembre 2025